

DESCRIPTIF DE FORMATION



PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE **Droits sociaux et régularisation**

Les personnes sans droit au séjour en France ne sont pas pour autant « sans droits » comme on peut l'entendre ici ou là. Comment accompagner ces personnes dans l'obtention de leurs droits sociaux notamment ?

Cette journée propose d'appréhender le cadre juridique des droits et les situations pour lesquelles une admission exceptionnelle au séjour peut être sollicitée.



Jeudi 1^{er} avril 2027
1 Journée



200€ pour les professionnel·les et services civiques,
Prix libre pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

Objectifs

Comprendre le cadre législatif et réglementaire

Connaître les conditions d'accès aux droits sociaux et la procédure d'admission exceptionnelle au séjour

Savoir informer et orienter une personne étrangère sur ses droits

Contenus

Définitions et termes-clés

Les droits sociaux des personnes en situation irrégulière

Le cadre législatif et réglementaire de l'admission exceptionnelle au séjour

Les types de situations concernées par l'admission exceptionnelle au séjour

La procédure administrative relative à cette demande

Prérequis

Avoir suivi la formation *Les fondamentaux du droit au séjour des personnes étrangères en France* ou justifier d'une formation ou activité équivalente

Public

Étudiant·es, bénévoles, volontaires en service civique et professionnel·les en lien avec le public étranger

Méthode

Apports théoriques, outils pédagogiques participatifs divers, échanges, cas pratiques

Inscription en ligne avant le :

22 mars 2027

<https://www.addcaes.org/actions/formation/>

Intervenantes :

Aline Cocchi,
juriste et formatrice

Marianne Falda,
intervenante sociale et formatrice

Lieu :

Chambéry (sera précisé lors de la convocation)

Renseignements

04 79 72 43 49 ou contact@addcaes.org



L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773.

Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie « actions de formation »